

SENNEVILLE SUR FECAMP - 76400 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

01/03/2017

L'an deux mil dix-sept,

Le dix mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. LECOURT, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

01/03/2017

Etaient présents :

Mrs **Lecourt** Pascal, **Beudet** Jean-Pierre **Gobbe** Laurent, **Monraisin** Claude, **LEBAS** Claude, **Wallet** Jérôme, **CARET** Mickaël, **BEAUDET** Patrice, **Fidelin** Philippe et **LEFEBVRE** Bruno.

Et Mmes **Betous** Huguette, **Cuvier** Christelle, **Denizot** Sylvie, **Dubos** Patricia. Mme **Lenormand** Monique, Formant la majorité des membres en exercice.

Mme **DUBOS Patricia** a été élue **secrétaire de séance**.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 15

Présents : 15

Votants : 15

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait le compte rendu des dernières réunions auxquelles il a participé :

Le 14/12/2016

Conseil Communautaire de l'Agglo

Le 03/01/2017

Commission développement économique

- Proposition des Ets SOUDRY (marchand de fruits et légumes de racheter le bâtiment et l'espace qui se situent à l'Epinay
- Aubert Motoculture reprend ABS
- HLS doit venir s'installer à côté de l'entreprise DELAMOTTE

Le 10/01/2017

Vote du bureau du comité d'agglo à bulletins secrets

Le 24/01/2017

Réunion du conseil communautaire pour les délégations de pouvoirs.

Le bureau communautaire aura pouvoirs pour les décisions communautaires.

Le 25/01/2017

Remise du chèque du Téléthon à M. Jacky DEHAIS.

Le 28/02/2017

Réunion de la commission des finances de la commune pour analyser le compte administratif, ainsi que le bilan 2016.

Le 8/03/2017

Conférence des maires sur le PLUi.

Commission développement économique.

Débat Orientation budgétaire.

M. Claude LEBAS rapporte quelques informations au conseil municipal au sujet de nouvelles normes qui concernent la commune.

A compter du 1^{er} mars, en urbanisme, Pour une construction de 150 m², il faut obligatoirement la présence d'un architecte.

M. LEBAS va faire une étude pour réduire le coût des frais de télécommunication pour l'école qui

sont de 4600 €/an. (A l'étude un changement de prestataire).

M. BEAUDET informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission des travaux est prévue le 17 mars à 17 h 30. Une étude des différents devis des travaux à prévoir sur la salle des fêtes.

De plus, à la demande de la commission du Handicap (ADAP), étude des quelques améliorations dans la commune pour l'accessibilité (église, école)

N° 100317-01 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la commune qui fait ressortir en total cumulé : Recettes 808.864,84 € Dépenses 695.532,66 € soit un excédent de fonctionnement de 94 425.40 euros et un excédent d'investissement de 18 906.78 euros.

N° 100317-02 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2016

Monsieur Le Maire confirme que le solde du compte administratif du CCAS qui est dissout doit être reporté au BP 2017 de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du CCAS qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 340.08 euros.

N° 100317-03 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du lotissement qui fait ressortir un résultat de fonctionnement de 0 euro.

N° 100317-04 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer les mêmes sommes que l'an passé aux associations communales. Ces dépenses seront inscrites au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

N°100317-05 VOTE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP 2017

M. Le Maire après avoir détaillé le chapitre 011 du BP 2017, précise que la commission finances de la commune a adopté le BP 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le chapitre 011 du Budget Primitif 2017 pour un montant de 134 350 euros.

N° 100317-06 PROGRAMME INVESTISSEMENT 2017

- **Lave-vaisselle à la salle des fêtes**
2474.40 € TTC de matériel
- **Columbarium et Enlèvement de monuments au cimetière**

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait préférable de privilégier les travaux concernant le cimetière plutôt que ceux pour la chapelle de l'Eglise.

Des études de devis sont en cours entre la marbrerie Saily et les Ets Valin. Il s'agit de terminer le columbarium et par la suite de s'orienter vers des cav-urnes, et de procéder à l'enlèvement de 20 monuments.

Columbarium Coût : 5 270.83 € Enlèvement de monuments Coût : 4 000 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Le conseil municipal rappelle que les personnes extérieures à la commune ne peuvent être inhumées au cimetière de SENNEVILLE.

QUESTIONS DIVERSES

* PLUi

M. LEBAS informe que 6 maires de la communauté d'agglomération Fécamp caux littoral seront désignés pour former le comité de pilotage.

*** N° 100317-07 RETRAIT DES COMMUNES DE VINNEMERVILLE ET DE CRIQUETOT LE MAUCONDUIT**

M. Le Maire donne lecture des délibérations de Fécamp Caux Littoral Agglo en date du 24 janvier dernier concernant le retrait des communes de Vinnemerville et Criquetot-Le-Mauconduit du périmètre de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au retrait des deux communes citées ci-dessus.

*Les centrales de PENLY et de PALUEL prévoient une extension de leurs périmètres.

* DICRIM

A titre préventif, un document va nous être fourni par la Préfecture dans le domaine de risques (inondations, transports de matières dangereuses, ainsi que les transports maritimes et les glissements de terrains) pour notre commune.

*** N° 100317-08 DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DES TREIZES COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP**

Vu les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76, La délibération du 17 février 2017 du SDE 76 acceptant ces adhésions,

Considérant, que la communauté de communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,

Que suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,

Que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,

Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,

Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,

Que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Il est proposé d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville sur Yères, Criel sur Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint Martin le Gaillard, Saint Pierre En Val, Saint Rémy Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville sur Eu et Villy sur Yères au SDE76.

*Recensement de la population

875 habitants de comptabilisés et 419 logements.

*Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai, il a été établi le bureau de vote.

*Demande de M. SURET de Thérouldeville

M. SURET souhaiterait un emplacement pour vendre des fruits et des légumes 1 fois par semaine le vendredi après-midi.

Le Conseil municipal donne son autorisation.

M. FIDELIN demande s'il est possible que l'éclairage de l'école soit éteint plus tôt.

M. BEAUDET va voir ce qu'il est possible de faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h10.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Pascal LECOURT

